Consultation publique sur les inondations et le milieu marin

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
March 2021

En application de la directive cadre sur l'Eau et de la directive Inondation, les schÃ©mas directeurs d'amÃ©nagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) sont rÃ©visÃ©s tous les 6 ans. Leur Ã©laboration doit tenir compte des rÃ©sultats des consultations prÃ©alables.

Les projets de SDAGE et PGRI sont Ã©laborÃ©s de faÃ§on coordonnÃ©e. Ainsi, leurs documents d'accompagnement sont conjointement mis Ã disposition du public pendant six mois, Ã compter du 15 fÃ©vrier pour la Corse, du 1er mars 2021 pour les autres bassins mÃ©tropolitains et le bassin de l'Ã®le de La RÃ©union et du 15 mars 2021 pour les bassins des autres dÃ©partements des Outremers.

Les avis du public sont attendus sur les enjeux et les pistes d'action destinÃ©es Ã garantir la qualitÃ© de l'eau, partager la ressource dans un contexte de changement climatique, sÃ©curiser l'eau potable, rÃ©duire les pollutions, prÃ©server la santÃ© et la biodiversitÃ© des milieux aquatiques, rÃ©duire les dÃ©gÃ¢ts dus aux inondations et prÃ©venir le risque d'inondation. Ces avis permettront aux comitÃ©s de bassin (et aux comitÃ©s de l'eau et de la biodiversitÃ©) et Ã l'Ã‰tat de finaliser notamment l enjeux de chaque bassin hydrographique.

Calendrier et accÃ¨s aux consultations par bassins